PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2023-554 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 1er mai 2023, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement *2023-554 – Édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley*.

Ce règlement vise à énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 3 mai 2023.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier